

COMMISSION PERMANENTE DU CONSEIL DÉPARTEMENTAL

Extrait des délibérations de la séance du 7 novembre 2019

Sous la présidence de M. Stéphane Troussel, la Commission Permanente s'est assemblée au lieu ordinaire de ses séances.

ÉTAIENT PRÉSENTS :

M. Troussel, M. Guiraud, Mme Derkaoui, M. Bedreddine, Mme Grosbois, M. Constant, Mme Valls, M. Sadi, Mme Abomangoli, M. Molossi, Mme Capanema, M. Laporte, Mme Thibault, M. Hanotin, Mme Laroche, M. Bluteau, M. Grandin, Mme Coppi, M. Hervé, Mme Valleton, Mme Lagarde, M. Prudhomme, Mme Saïd-Anzum

ÉTAIENT EXCUSÉS :

M. Taïbi donnant pouvoir à M. Sadi
Mme Cerrigone donnant pouvoir à Mme Coppi

ÉTAIENT ABSENTS :

Mme Labbé, M. Monany, Mme Maroun, M. Chevreau



Délibération n° 12-03 du 7 novembre 2019

CONVENTIONS DE FINANCEMENT DES CENTRES LOCAUX D'INFORMATION ET DE COORDINATION (CLIC) D'AUBERVILLIERS, GAGNY, MONTREUIL ET SAINT-OUEN POUR L'EXERCICE 2019.

La commission permanente du conseil départemental,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'Action Sociale et des Familles,

Vu la délibération du Conseil départemental n°2015-IV-15 en date du 2 avril 2015 lui donnant délégation,

Vu la demande de subvention et le rapport d'activité 2018 du Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers en date du 26 mars 2019,

Vu la demande de subvention et le rapport d'activité 2018 du CLIC de Gagny en date du 6 juin 2019,

Vu la demande de subvention et le rapport d'activité 2018 du CLIC de Montreuil en date du 4 mars 2019,

Vu la demande de subvention et le rapport d'activité 2018 du CLIC de Saint-Ouen porté par le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique présentée au Département le 25 février 2019,

Sur le rapport du Président du Conseil départemental,

après en avoir délibéré,

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 75 150 euros au titre de l'année 2019 à la Commune d'Aubervilliers agissant pour le Centre Local d'Information et de Coordination (CLIC) d'Aubervilliers ;

- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 47 050 euros au titre de l'année 2019 à la Commune de Gagny agissant pour le CLIC de Gagny ;



- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 117 250 euros au titre de l'année 2019 à la Commune de Montreuil agissant pour le CLIC de Montreuil ;
- ALLOUE une subvention de fonctionnement de 49 550 euros au titre de l'année 2019 au Syndicat Intercommunal à Vocation Unique de Clichy-La-Garenne/Saint-Ouen porteur du CLIC de Saint-Ouen ;
- APPROUVE les conventions de financement avec respectivement la commune d'Aubervilliers, la commune de Montreuil, la commune de Gagny et le Syndicat Intercommunal à Vocation Unique Clichy-La-Garenne/Saint-Ouen, dont projets ci-annexés ;
- AUTORISE M. le Président du Conseil départemental de signer lesdites conventions, au nom et pour le compte du Département.

Pour le président du conseil départemental
et par délégation

N'ayant pas pris part au vote :
Mme Derkaoui

pour le CLIC d'Aubervilliers

Adopté à l'unanimité : ✓	Adopté à la majorité :	Voix contre : 0	Abstentions : 0
Date d'affichage du présent acte, le		Date de notification du présent acte, le	Certifie que le présent acte est devenu exécutoire le

Le présent acte peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Montreuil dans un délai de deux mois à compter de sa notification ou publication.